

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR (05200)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 3 DU RAPPORT DE PRESENTATION ACCORD L142-5 DU CU DU 5 AVRIL 2019

Élaboration du PLU arrêtée le :/..../.....

Élaboration du PLU approuvée le :/..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de la Clapière, 1, Rés. la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80 – Mail : contact@alpicite.fr



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires
Service de l'Aménagement Durable

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL
Téléphone : 04.92.40.36.35
Télécopie : 04.92.40.35.83
Courriel : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le 5 AVR. 2019

Madame le Maire,

Par délibération en date du 20 décembre 2018, vous avez prescrit la révision de votre PLU.

Dans ce cadre, par courrier en date du 11 janvier 2019 et sur votre demande, le bureau d'études m'a saisi sur une demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme (dérogation à la règle de constructibilité limitée).

La CDPENAF s'est réunie le 28 mars 2019 et a émis un avis favorable avec la prescription de mettre en zone agricole les parties de zones d'urbanisation projetées impactant la zone de vigilance agricole suivante : le Coin Bas (1700m²), le Coin Haut (1900m²), Roland (1900m²), les Charniers (1000m²), les Augustins (900m²).

Je donne mon accord sur cette demande de dérogation avec les mêmes prescriptions que celles de la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale
de la préfecture des Hautes-Alpes



Agnès CHAVANON

Madame Chantal Roux
Maire de Saint-Sauveur
Le village
05140 SAINT-SAUVEUR